

COMMUNE DE
GATTIERES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

PLAN DE ZONAGE

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
Philippe PIRAUX

Ech. : 1/5 000
PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 : 22 décembre 1999
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 Mars 2002
ENQUETE DU : 28 janvier au 1 Mars 2002
APPROBATION DU PPR : 2 DEC. 2002



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
SERVICE AMÉNAGEMENT URBAIN OPÉRATIONNEL



LÉGENDE



ZONE ROUGE : Zone inconstructible



ZONE BLEUE : Zone soumise à
des mesures de prévention

* nature du risque

A : affaissement

Eb : éboulement

G : glissement

R : ravinement



zone non exposée.